

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

2^{ème} Classe

Année 1909-1910

Esquisse

Un restaurant dans un beau site.

Messieurs les élèves connaissent, au Sud de l'enceinte, ce site, qui est destiné à être avant peu compris dans Paris et sur lequel nous avons à plusieurs reprises attiré leur attention à propos de quelques unes des compositions constituant la vie de l'atelier. Nos étudiants sont donc à même d'en apprécier la beauté, grâce à l'ampleur du panorama s'étendant aux pieds de l'observateur.

C'est encore là qu'ils auront à concevoir un lieu de rendez-vous offrant des joies paisibles aux repos de gens que leurs occupations forcent parfois à prendre des loisirs bien gagnés.

L'aménagement du restaurant envisagé comprendra : plusieurs salles, des salons, des cabinets disposés au rez de chaussée et à l'étage ;

Une terrasse fleurie, et disposée en vue des nécessités de la consommation, couronnera gaiement l'édifice.

Le territoire, au voisinage de cet édifice, sera lui-même dûment pourvu en terrasse avec une série de bosquets favorables à la causerie et à l'intimité de différentes sociétés.

En outre, il y a lieu de prévoir, en affinité avec l'entrée, quelques remisettes, garages, etc. etc.

Les services pourront être assurés par la disposition adoptée. Il faut prévoir avec les ppts sal. et bords sur une zone de service indépendante.

L'esquisse comprendra :

un plan de situation

à l'échelle de 0^m,001 p.m.

Plan, coupe, élévation de l'édifice ou des édifices

à l'échelle de 0^m,003 p.m.

Messieurs les élèves remettront leurs esquisses, ce soir avant 5 heures.

Le 28 avril 1910

Le Membre du Conseil délégué,
Directeur de l'Ecole,

Anton Trelat